



DÉLIBÉRATION N° 57/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE
Convention de partenariat avec
l'AROÉVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
M. Yannick ALCACER par M. Halim YALCIN.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Daniel BAPTISTE.

Était absent : M. Joël DE AMORIM.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Emmanuel DENIS, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Éducation Jeunesse, rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années, la Commune de Volvic travaille en partenariat avec l'Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (AROÉVEN) Clermont-Ferrand AURA pour l'organisation et l'animation de l'Espace jeunes et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire à destination des collégiens âgés de 11 à 15 ans.

Au titre de l'ouverture de l'ALSH extrascolaire pour la période du 25 au 29 août 2025 à destination des enfants de 3 à 11 ans, la Commune de Volvic souhaite confier la gestion de celui-ci à l'AROÉVEN Clermont-Ferrand AURA.

Dans ce cadre, l'AROÉVEN Clermont-Ferrand AURA sera, notamment, chargée :

- de l'organisation pédagogique de l'ALSH et de l'élaboration du projet pédagogique établi en collaboration avec la Commune ;
- de la direction de l'accueil pour la période du 25 au 29 août 2025 avec la mise à disposition d'une personne qualifiée au regard de la réglementation en vigueur relative aux Accueils Collectifs de Mineurs ;
- du recrutement de l'équipe d'animation ;
- de l'élaboration et de la programmation des projets d'animation en collaboration avec l'équipe d'animation.

La Commune se charge, quant à elle, de la mise à disposition des locaux et de la fourniture des repas et goûters et gère la communication aux familles ainsi que les inscriptions, les réservations et la facturation.

Le projet de convention de partenariat précise les conditions d'exécution du partenariat et fixe le coût de la prestation à **7 400 € TTC**.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, **par 22 voix « pour » et 4 « abstentions »** :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat ci-joint, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'AROÉVEN Clermont-Ferrand AURA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents (avenants inclus) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2025 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 24.04.2025
Publié ou notifié
le : 25.04.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

